

Compte rendu de la réunion technique avec les services financiers de la DFI du Conseil Régional le vendredi 16 janvier 2015 au siège de Région

Comme elle s'y était engagée le 6 novembre 2014 lors de notre première rencontre, la collectivité a organisé une séance de travail technique avec notre association¹, sur le thème de la dotation globale de fonctionnement des EPLE qui relèvent des dispositifs suivants : cités scolaires, supports d'EMOP, d'UFA, de GRETA et de Dispositifs Mutualisés. Seuls certains de nos EPLE sont donc concernés.

Le Conseil Régional est en effet confronté à trois problèmes :

- 1) La RCBC a opacifié la lecture des comptes financiers, et ce d'autant que le reporting annoncé des codes d'activités spécifiques est pour le moment inopérant. Ainsi, les EPLE qui ne retracent pas la gestion de leur EMOP ou de leur UFA au sein d'un service spécial compromettent la lisibilité de leurs données budgétaires par la collectivité. Hors ces données servent au calcul de la DGF.
- 2) Les contributions aux charges communes d'EPLE (cités scolaires, mutualisateurs de paye), de budgets annexes (GRETA), ou de services (SRH, UFA) alimentent des comptes par nature sur lesquels sont constatés des produits d'origine différente.
- 3) L'absence de conventionnement entre les collectivités territoriales qui interviennent en commun dans la gestion de plusieurs EPLE (cités scolaires avec collège et lycée(s)) ne permet pas de préciser les responsabilités.

Pour notre part, **nous souhaitons garantir un calcul des dotations de fonctionnement qui ne se ferait pas au détriment des EPLE singuliers, sous prétexte que ces derniers constatent des recettes multiples et diversifiées liées à leur nature.**

S'il n'a pas été possible d'aborder la troisième problématique, très ancienne et qui trouvera à terme une solution dans le transfert de la gestion des collèges aux Conseils Régionaux, les deux premiers points ont donné lieu à des échanges constructifs, et à la formulation de deux propositions, qui pourront être faites par la collectivité au rectorat pour pouvoir être mises en œuvre à l'échelle académique :

- 1) Gérer les EMOP et les UFA en services spéciaux séparés pour permettre à la collectivité d'y voir plus clair dans la comptabilisation des recettes sur le compte 7442 du service ALO et d'isoler la participation des UFA aux charges communes lorsqu'elles existent des autres recettes de formation initiale en apprentissage.
- 2) Produire un état détaillé des produits constatés aux comptes 756 et 758 afin d'identifier les contributions lorsqu'elles sont multiples (exemple : au 756, différencier les contributions d'EPLE aux charges communes de l'ensemble immobilier et distinguer les participations des EPLE aux charges de gestion d'un dispositif mutualisé).

Deux autres séances ont été envisagées sur les thèmes suivants :

- l'analyse partagée du fonds de roulement : contenu, part mobilisable, risque comptable
- le recouvrement des créances de la collectivité : procédures de gestion des bilans, phases amiable et contentieuse du recouvrement.

Les adhérents d'ESPACE 9 seront sollicités pour participer aux deux prochaines réunions techniques, lorsque les dates auront été arrêtées.

¹ Etaient présents : Lasser CHAKER et Frédéric CARLE pour le Conseil Régional, Jean-Maxence DUPRE (cité scolaire Emile Zola à Wattrelos), Christèle LEROY (cité scolaire Blaise Pascal à Longuenesse), Richard BAILLIEZ (cité scolaire André Malraux à Béthune), Jean-François DELFOLIE (cité scolaire Louis Pasteur à Somain) et Sébastien WAFFLART (cité scolaire Edmond Labbé à Douai) pour ESPACE 9.